NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

E/1996/39 19 avril 1996 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996 24 juin-26 juillet 1996 Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : PROMOTION DE LA FEMME

Lettre datée du 8 avril 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 4 avril 1996 qui vous est adressée par S. E. M. Osman Ertuğ, Représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social à sa session de fond de 1996 au titre du point 5 e) intitulé "Promotion de la femme".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(<u>Signé</u>) Hüseyin E. ÇELEM

* E/1996/100; à paraître.

96-10040 (F) 250496 250496 /...

<u>Annexe</u>

LETTRE DATÉE DU 4 AVRIL 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR M. OSMAN ERTUĞ

J'ai l'honneur de vous informer que le 8 mars 1996, Journée internationale de la femme, l'Assemblée nationale de la République turque de Chypre-Nord a ratifié à l'unanimité la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 18 décembre 1979.

Cette ratification intervient en application d'une décision du Conseil des Ministres de la République turque de Chypre-Nord (A-195-96, datée du 7 février 1996), par laquelle il avait approuvé ladite Convention.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil économique et social à sa session de fond de 1996 au titre du point 5 e) intitulé "Promotion de la femme".

<u>Le Représentant de la République turque de Chypre-Nord</u>

(<u>Signé</u>) Osman ERTUĞ
